

Affectation après la classe de 3^e

MODE D'EMPLOI



RENTREE 2025

Dans quelques semaines, votre enfant va poursuivre sa scolarité au lycée. Son orientation (en 2^{de} générale et technologique, en 2^{de} professionnelle ou en 1^{re} CAP) va faire l'objet d'une décision à la suite du conseil d'orientation de fin d'année.

L'étape suivante est l'affectation dans un lycée de l'académie. Paris est riche en lycées et en formations et cette affectation concerne près de 17 000 élèves chaque année. Pour mener cette opération, l'académie de Paris utilise l'application nationale de régulation de l'affectation des élèves, AFFELNET.

Cette application a pour objectif d'assurer à chaque élève une place dans un lycée parisien en favorisant la mixité sociale et scolaire dans les établissements.

Elle affecte les élèves en fonction de l'ordre des vœux qu'ils ont exprimés (jusqu'à 10 vœux possibles) et de leur barème.

Pour l'enseignement général et technologique, elle prend en compte :

- l'adresse du domicile de l'élève et son collège de secteur,
- la situation sociale de l'élève et du collège de scolarisation de l'année de 3^e,
- les résultats scolaires de l'année de 3^e.

Pour l'enseignement professionnel, elle s'appuie sur l'avis des chefs d'établissement d'origine et d'accueil ainsi que sur les résultats scolaires.

Ce guide est destiné à expliciter les modalités d'affectation et à vous accompagner dans les choix qu'il vous revient d'exprimer dans un calendrier précis. Le chef d'établissement du collège de votre enfant est, avec ses équipes, votre interlocuteur privilégié. Vous trouverez ici les autres ressources académiques à votre disposition.

5 au 26 mai	Les familles saisissent les vœux via le service en ligne affectation post 3 ^e du 5 au 26 mai. La saisie des vœux par l'établissement est toutefois possible pour les familles qui sont éloignées du numérique. En raison du calendrier spécifique à la saisie de certains vœux, la saisie par l'établissement est à privilégier pour les élèves en situation de handicap ou de maladie grave. Dans le cas d'une saisie des vœux dans l'application AFFELNET par l'établissement, la fiche récapitulative des vœux est rendue à la famille pour validation et signature. La famille doit la retourner signée au collège : elle constitue la trace écrite de sa demande et ne doit comporter aucun correctif. À défaut de retour à la date indiquée par le collège, la fiche sera considérée comme validée
Jusqu'au 4 juin	Notification à la famille de la décision d'orientation du chef d'établissement.
Mercredi 11 juin et jeudi 12 juin	Commissions d'appel de la décision d'orientation de fin de troisième. La famille dispose d'un délai de trois jours ouvrables à compter de la notification de la décision d'orientation du chef d'établissement pour formuler son appel.
Vendredi 27 juin	1 ^{er} tour d'AFFELNET : Résultat de l'affectation consultable sur le site de l'académie de Paris : https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_1549448/resultats-d-affectation-au-lycee?cid=p2_1999921 et sur le service en ligne affectation post 3 ^e
Du vendredi 27 juin au vendredi 4 juillet	La famille doit inscrire son enfant dans le lycée d'affectation. À défaut, la place pourra être réattribuée à un autre élève. La procédure d'inscription en ligne vous permettra d'effectuer plus rapidement cette formalité (jusqu'au 4 juillet) https://educonnect.education.gouv.fr
Du 27 juin au 4 juillet à 12h	La famille de l'élève non affecté reformule des vœux auprès de son collège d'origine dans les établissements ayant des places vacantes pour le second tour d'Affelnet.
Lundi 8 juillet	Les familles d'élèves sont informées des résultats du 2 ^e tour d'AFFELNET. Elles doivent inscrire leur enfant dans son lycée d'affectation avant le 11 juillet . Les familles des élèves non affectés à l'issue du 2 ^d tour reprennent impérativement contact avec leur établissement d'origine.
Lundi 1^{er} septembre	Rentrée des élèves.

LE FONCTIONNEMENT D'AFFELNET

Affelnet est une application nationale d'affectation par le Net. Cette application permet d'enregistrer les vœux des familles et les autres informations prises en compte pour l'affectation en lycée.

Les familles saisissent leurs vœux d'affectation sur le [service en ligne affectation post 3^e](#) du ministère de l'Éducation nationale. Les collèges peuvent aussi recueillir les vœux d'affectation exprimés par les familles et les saisir, à leur demande, directement dans AFFELNET. Les lycées inscrivent les élèves qui leur sont affectés.

Le logiciel examine tous les vœux simultanément pour que chaque élève obtienne son vœu de plus haut rang en fonction de son barème :

- **Il est important de hiérarchiser les vœux** car chaque élève n'aura qu'une seule proposition d'affectation. Si le barème de l'élève lui permet d'être affecté sur son 2^e vœu, il ne sera pas affecté dans les lycées demandés en 3^e, 4^e ou 5^e vœu, etc.
- **Un vœu en fin de liste n'est pas un vœu perdu** : l'élève peut obtenir le lycée X classé en 10^e vœu s'il n'a pas obtenu ses 9 premiers vœux et si son barème est plus élevé que celui d'un autre élève qui aurait classé ce lycée en 1^{er} vœu.

Les langues et les enseignements optionnels ne sont pas pris en compte dans la procédure d'affectation.

- Il faut donc veiller à formuler des vœux d'établissement proposant les langues vivantes étudiées au collège.
- Les enseignements optionnels sont attribués après l'inscription, en fonction des possibilités du lycée.
- Lorsque le lycée d'affectation ne propose pas un enseignement linguistique ou artistique, il est possible, sous certaines conditions, de le suivre dans le cadre d'un enseignement inter-établissements, c'est-à-dire ouvert dans un autre lycée. La liste est consultable sur le site : [les enseignements inter-établissements](#)

Toutes les familles peuvent consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie, en se munissant de leur **numéro d'identifiant national élève (INE)** et de la date de naissance de l'élève, ainsi que sur le service en ligne affectation post 3^e.

▼
Découvrez notre
tutoriel vidéo

AFFECTATION EN CLASSE DE 2^{DE} DANS L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

La famille formule jusqu'à 10 vœux.

UN VŒU = UN LYCÉE = UNE FORMATION

Il est possible d'alterner des vœux de 2^{de} GT et des vœux en voie professionnelle, en cohérence avec la décision d'orientation.

L'affectation prend en compte plusieurs éléments traduits en points permettant l'élaboration d'un barème visant à guider le processus d'affectation :

- L'adresse de l'élève (c'est à partir de votre collège de secteur qu'est définie une cartographie des lycées répartis en 3 secteurs)
- Le niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et, à part égale, les résultats des évaluations périodiques de la classe de 3^e
- La qualité de boursier
- L'IPS* du collège de scolarisation de l'année de 3^e

À chaque collège de secteur correspond une liste de lycées répartis en 3 secteurs.

- Secteur 1 : 5 lycées dont le temps de trajet depuis le collège de secteur (transports en commun et/ou marche à pied) est estimé à moins de 25 minutes
- Secteur 2 : lycées dont le temps de trajet depuis le collège de secteur est estimé à moins de 40 minutes
- Secteur 3 : tous les autres lycées parisiens



Pour connaître les lycées correspondant aux 3 secteurs depuis votre collège de secteur, dirigez-vous vers notre carte interactive :

<https://www.ac-paris.fr/affectation-seconde>

Le collège de secteur est défini par la Ville de Paris, en fonction de l'adresse de votre domicile. Pour connaître votre collège de secteur, utilisez le lien suivant : <https://experience.arcgis.com/experience/5b-6803bc7f634620a85da29dd8a113fe/> (sélectionner l'année scolaire 2025-2026).

* IPS : indice de position sociale.

Comment ça marche ?

Il est possible et recommandé de faire jusqu'à 10 vœux.

→ Je peux formuler des vœux **dans tous les lycées parisiens avec 3 secteurs**

● Secteur 1 :

5 lycées d'affectation prioritaires définis par :

- un temps de trajet inférieur à 25 minutes (transports en commun et/ou marche à pied) par rapport au collège de sectorisation
- une offre de formation équitable et diversifiée



● Secteur 2 :

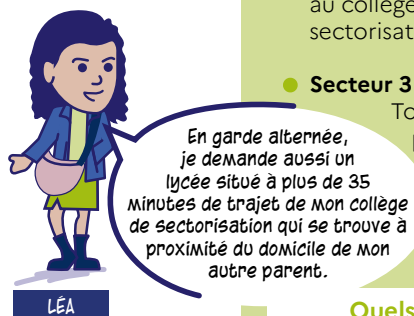
Tous les lycées situés à moins de 40 minutes de temps de trajet par rapport au collège de sectorisation

Mon premier choix s'est porté sur un lycée situé en secteur 2 car je souhaite suivre l'enseignement de spécialité Histoire des arts en classe de 1^{re}.



● Secteur 3 :

Tous les autres lycées parisiens



Quels sont les éléments du barème d'affectation ? *

- Bonus selon le secteur
- Bonus boursier
- Bonus en fonction du profil social du collège
- Résultats scolaires

LE BARÈME

POUR TOUS LES ÉLÈVES

BONUS SECTEUR

NB : adresse d'habitation = collège de secteur

Secteur 1
32 640 points

Secteur 2
17760 points

Secteur 3
16 800 points



RÉSULTATS SCOLAIRES

Bilan de fin de cycle
4 800 points



Bilans périodiques
4 800 points

Maximum
9 600 points



POUR CERTAINS ÉLÈVES, UNE BONIFICATION DE POINTS :

Collège de scolarisation IPS faible : 1 200 pts
Collège de scolarisation IPS moyen : 600 pts
Collège de scolarisation IPS fort : 0 pt

Élève non boursier

Elève boursier en
2024/2025
+ 600 points



43 440 points
maximum

44 040 points
maximum

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Tous les élèves candidatant à l'entrée dans les lycées Louis-le-Grand et Henri IV doivent obligatoirement placer ces établissements en vœu 1 ou 1 et 2. S'ils sont placés en vœu de rang inférieur, ils ne seront pas pris en compte.

LES FORMATIONS À RECRUTEMENT PARTICULIER

Certaines formations (sections internationales ou binationales, classes à double cursus, CHASE, etc.) font l'objet d'un recrutement particulier : elles ne sont pas soumises au barème de seconde GT ordinaire mais à l'évaluation d'un dossier de candidature.

Attention : Ces formations spécifiques exigent la constitution d'un dossier dématérialisé via la [plateforme numérique dédiée](#) sur le site de l'académie de Paris et selon un calendrier qui leur est propre.

Les vœux pour les formations à recrutement particulier doivent aussi être formulés sur le service en ligne affectation post 3^e et être placés **en tête de liste**. La satisfaction d'un de ces vœux exclut naturellement les suivants.

Si vous souhaitez des informations concernant les formations à recrutement particulier, vous pouvez [consulter la page cursus spécifique](#), consulter les sites internet des lycées visés et vous rapprocher de leur secrétariat.

LES ÉLÈVES RECONNUS EN SITUATION DE HANDICAP OU JUSTIFIANT D'UN MOTIF MÉDICAL IMPÉRIEUX

Ils peuvent bénéficier d'une priorité d'affectation pour obtenir un établissement adapté à leur situation personnelle et selon l'avis de la commission d'affectation prioritaire. Pour les élèves reconnus en situation de handicap, la case correspondante doit être cochée sur la fiche de vœux qui doit être transmise au chef d'établissement.

Pour les élèves reconnus justifiant d'un motif médical impérieux, la famille prend contact avec le médecin scolaire. Les dossiers seront étudiés selon un calendrier spécifique.

Dans tous les cas, le chef d'établissement de votre collège doit être informé.

RÉSIDENCE HORS DE PARIS

Les familles des élèves quittant Paris ou résidant hors de Paris doivent vérifier les modalités d'affectation auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) dans leur nouveau département de résidence. La saisie de leurs vœux se fera en ligne via

le service en ligne affectation post 3^e ou auprès de leur collège d'origine. Il convient toutefois d'être attentif aux calendriers qui peuvent différer légèrement.

ARRIVÉE À PARIS

Les élèves emménageant à Paris doivent obligatoirement constituer un dossier de dépôt de demande d'affectation sur la [plateforme dédiée](#) :

- Si le dossier est complet avant le 1^{er} juin 2025, la famille formule ses vœux (jusqu'à 10 vœux) en parallèle du dépôt de dossier, entre le 5 et le 26 mai 2025, dans le Service en ligne Affectation (SLA) ou via le chef d'établissement d'origine dans AFFELMAP. L'élève participe à la procédure AFFELNET.
- Si le dossier n'est pas complet avant le 1^{er} juin 2025, sa demande d'affectation sera examinée à la commission d'affectation fin août.

À l'exception de certaines formations à recrutement particulier, les familles doivent justifier d'une résidence principale à Paris.

DEMANDES D'AFFECTATION DANS UN LYCÉE PUBLIC POUR LES ÉLÈVES ISSUS D'UN ÉTABLISSEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT

Les familles des élèves scolarisés dans un établissement privé sous contrat demandant un établissement public doivent obligatoirement constituer un dossier de demande d'affectation sur la plateforme dédiée en parallèle de leur vœux sur Affelnet afin de justifier d'une domiciliation à Paris.

- Si ce dossier est complet avant le 1^{er} juin 2025, l'élève participera à la procédure Affelnet avec les vœux formulés via le SLA ou via la saisie Affelnet de son établissement d'origine.
- Si ce dossier n'est pas complet avant le 1^{er} juin 2025, l'élève ne participera pas à la procédure Affelnet et sa demande d'affectation sera examinée lors de la commission d'affectation de fin août.

DEMANDES D'AFFECTATION DANS UN LYCÉE PRIVÉ SOUS CONTRAT

Les familles des élèves scolarisés dans un établissement public demandant un établissement privé sous contrat doivent faire le vœu en tête de liste dans AFFELNET. Les parents doivent réaliser en amont les formalités d'admission prévues par l'établissement privé sous contrat.

▼
Découvrez notre
tutoriel vidéo

Affectation en classe de 2^{de} générale et technologique : comment formuler ses vœux ?



Je suis scolarisé au collège Bernard Palissy (10^e). Sur le service en ligne affectation post 3^e, ma famille peut émettre des vœux dans tous les lycées parisiens selon les trois secteurs. Parmi mes 10 vœux, ma famille demande les 5 lycées de secteur 1. Elle demande également quatre lycées de secteur 2 et un lycée de secteur 3. Ma famille les classera ensuite par ordre de préférence.

PAUL

Paul a émis 10 vœux. Chaque vœu lui rapporte des points selon le secteur.

→ **1 vœu de secteur 1** rapporte 32 640 points + 9600 + bonus IPS* + bonus «boursier» = 44 040 au maximum. La famille de Paul en a formulé 5. Cela lui rapporte donc au **maximum 44 040 points** sur chacun des 5 vœux exprimés.

→ **1 vœu de secteur 2** rapporte 17 760 points + 9600 + bonus IPS + bonus «boursier». La famille de Paul en a formulé 4. Cela lui rapporte donc au **maximum 29 160 points** sur chacun des 4 vœux exprimés.

→ **1 vœu de secteur 3** rapporte 16 800 points + 9600 + bonus IPS + bonus «boursier». La famille de Paul en a formulé 1. Cela lui rapporte donc au **maximum 28 200 points** sur ce vœu.

Les bonus s'additionnent pour chacun des vœux formulés par la famille et les vœux sont traités simultanément. L'élève est affecté sur le vœu de plus haut rang que son barème lui permet d'atteindre.

* Indice de position sociale

Les vœux de Paul pour son affectation en 2^{de}

- 1 ■ Edgar Quinet
- 2 ■ Jules Ferry
- 3 ■ Condorcet
- 4 ■ Lamartine
- 5 ■ Lavoisier
- 6 ■ Fénelon
- 7 ■ Voltaire
- 8 ■ Dorian
- 9 ■ Decour
- 10 ■ Turgot

■ secteur 1 ■ secteur 2 ■ secteur 3

Il est conseillé de formuler des vœux pour tous les lycées de secteur 1 quel que soit l'ordre choisi. Il est tout à fait possible d'inclure des vœux en voie professionnelle parmi les 10 vœux possibles, tout en respectant l'ordre souhaité.

Saisie des vœux : 5 au 26 mai

Résultats : 27 juin

AFFECTATION EN CLASSE DE 2^{DE} PRO ET 1^{RE} ANNÉE DE CAP

VOUS POUVEZ FORMULER JUSQU'À 10 VŒUX DONT 4 OBLIGATOIRES.

Les candidatures peuvent porter sur l'ensemble des lycées parisiens, ainsi que sur certains établissements des académies de Créteil et de Versailles.

ATTENTION :

Certaines formations peuvent exiger un dossier ou un (des) entretien(s) dans le lycée demandé, des stages, etc., pour s'assurer qu'elles correspondent aux attentes des élèves.

C'est le cas des formations du dispositif Passpro pour lequel le calendrier doit être respecté strictement (*inscriptions du 27 janvier au 11 avril 2025*)

Le barème prend en compte :

- Le niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- Les résultats des évaluations périodiques de la classe de 3^e ;
- Le domicile de l'élève. S'il habite à Paris, il bénéficie d'une priorité d'affectation ;
- Un double bonus peut être accordé aux élèves ayant fait la preuve de leur motivation dans une spécialité ou famille de métiers :
 - > par le collège sur une seule spécialité ou famille de métiers,
 - > par l'établissement d'accueil, suite à une démarche personnelle (mini-stage, entretien, lettre de motivation, etc.).

Apprentissage : les vœux précis doivent figurer sur la fiche AFFELNET. Les élèves intéressés pourront être contactés par le CFA demandé qui pourra les accompagner dans la recherche d'un employeur.

En revanche, les vœux en apprentissage restent des vœux de recensement et ne donnent pas lieu à une affectation.

L'affectation en voie professionnelle dans un lycée public après la 3^e Rentrée 2025

À Paris, la voie professionnelle c'est :

- Plus de 80 formations préparant au diplôme de Bac professionnel ou au CAP dans 48 établissements publics ;
- [12 familles de métiers](#) en Bac professionnel.

Dans chaque formation :

- Une formation générale **adaptée aux spécificités professionnelles** ;
- La réalisation d'un **chef-d'œuvre** qui permet **d'exprimer** et de **valoriser les compétences** en lien avec le champ professionnel ;
- Un **accompagnement personnalisé pour réussir dans toutes les matières** et préparer un projet professionnel.

→ Une voie diplômante menant à une poursuite d'études ou à une insertion professionnelle immédiate

Exemples de chef-d'œuvre :

- Un journal
- Un site internet
- Un film
- Un carnet de route
- Un spectacle
- Un objet
- Une mini-entreprise
- L'organisation d'un événement
- ...



Pas d'inquiétude !
Je suis aidé(e) et
accompagné(e) par mon
professeur principal
pour chaque étape
du dispositif.



Passpro : un dispositif pour préparer mon parcours professionnel

- Je **découvre des formations** et des **métiers** que je ne connais pas vraiment ;
- J'**exprime ma motivation** grâce à la « Lettre de motivation guidée » ;
- Je suis reçu(e) par les professeurs des lycées professionnels pour une **visite de l'établissement/un entretien/un mini-stage** ;
- Je profite de ces moments pour voir **ce qui me plaît** et ainsi **faire mon choix**.
- L'équipe pédagogique que j'ai rencontrée s'appuie sur ma motivation pour émettre un avis. Si ce dernier est **favorable** je bénéficie d'un **bonus** pour mon affectation.

→ Plus d'informations sur [le portail académique](#) → [passpro](#)

L'accès à des formations de la voie professionnelles en apprentissage nécessite de faire des démarches auprès des CFA.

→ Plus d'informations sur : <https://www.education.gouv.fr/se-former-par-l-apprentissage-2216>

LE BARÈME

RÉSULTATS SCOLAIRES

Bilan de fin de cycle
4 800 points

Bilans périodiques
4 800 points

Maximum
9 600 points



BONUS PARIS (SI DOMICILE À PARIS)
9 600 points



FORMATIONS HORS PASSPRO

Bonus de
spécialité
(établissement
d'origine)

2 500 points

Bonus de
motivation
(établissement
d'accueil)

2 500 points



**24 200 points
maximum**

FORMATIONS PASSPRO

Bonus de
spécialité
(établissement
d'origine)

2 500 points

Bonus passpro
(établissement
d'accueil)

2 500 points



**24 200 points
maximum**

POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES

UN ACCUEIL DES FAMILLES DANS VOTRE COLLÈGE OU ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE EST POSSIBLE TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE D'AFFECTATION ET D'INSCRIPTION

Votre établissement d'origine est votre interlocuteur privilégié à contacter en priorité. Il est le garant du suivi de la scolarisation de ses élèves et assure le relais avec le rectorat de Paris. En cas de problème, c'est avec lui que vous devez prendre contact.

Une fois l'établissement d'affectation connu, celui-ci devient le point d'entrée de vos démarches.

DANS LES CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO) :

Dans les arrondissements, les CIO ont accès, comme au rectorat, aux informations concernant la situation de votre enfant, et pour le second tour d'AFFELNET, aux possibilités d'affectation. Ils vous guideront dans vos démarches.

L'accueil se fait avec ou sans rendez-vous, les coordonnées et horaires des CIO sont **consultables sur le site de l'académie**.

L'OFFRE DE FORMATION CONSULTABLE EN LIGNE

- Depuis l'espace *Parents/Élèves* sur le site de l'académie, dans l'onglet *Scolarité Études* : rubrique *Affectation après la classe de 3^e*
- Sur la page du service en ligne affectation SLA <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr> du site du ministère

UN ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Un accueil téléphonique est mis en place de 9 h 00 à 17 h 00 sans interruption au numéro d'appel suivant : **01 44 62 43 99**.

Une information disponible sur le site internet :

<https://www.ac-paris.fr/parents-eleves>

PARENTS ET ÉLÈVES

Je clique sur **S'inscrire au lycée**

PARENTS / ÉLÈVES

- S'inscrire à l'école
- S'inscrire au collège
- S'inscrire au lycée
- Élèves nouvellement arrivés en France
- Résultats d'affectation
- Bourses et aides financières du collège et lycée
- FAQ
- Prendre rendez-vous
- Élèves à besoins éducatifs particuliers

S'INSCRIRE AU LYCÉE

Pour plus d'informations sur l'entrée au lycée, je clique sur **Affectation après la classe de 3^e**

S'INSCRIRE AU LYCÉE

- Affectation après la classe de 3e
- Inscription en voie générale et technologique
- Inscription en voie professionnelle
- Élèves issus des établissements privés hors contrat
- Cursus spécifiques
- Enseignements inter-établissements (EIE)

Je souhaite poser une question, je clique sur **« Parents, contactez-nous »**

 Vous n'avez pas trouvé votre information ou réponse sur le site ?
→ Rendez-vous sur **Parents, contactez-nous**

1 rectorat | 3 sites

Enseignement scolaire au Visalto | 12 boulevard d'Indochine, 75933 Paris Cedex 19

Enseignement supérieur en Sorbonne | 47 rue des Écoles, 75230 Paris cedex 5

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France |

Service départemental de la jeunesse et des sports | 6/8 rue Eugène Oudiné, 75634 Paris Cedex 13

www.ac-paris.fr | www.sorbonne.fr | communication.sorbonne@ac-paris.fr

 @academie_paris |  paris.academie |  academie_paris |  Académie de Paris